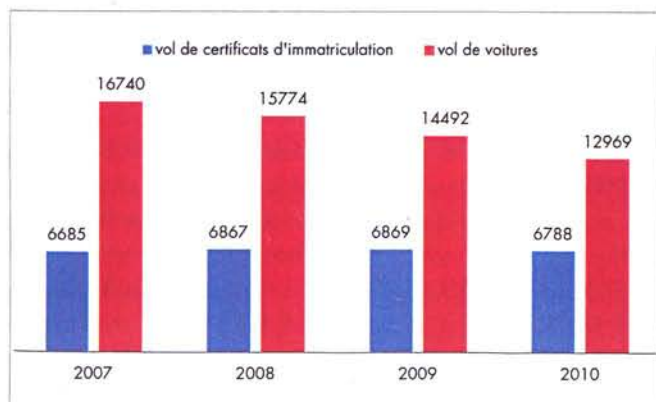


Le certificat d'immatriculation reste populaire auprès des criminels automobiles

En 2010, il y a eu 6.788 faits de vol de certificats d'immatriculation. C'est moins que les GPS (voir article précédent) mais avec des conséquences plus fâcheuses. Ces certificats sont utilisés dans le circuit criminel afin de pouvoir frauder avec des véhicules volés ou avec les assurances. La majeure partie des faits pourraient toutefois être évités en adoptant une mesure de prévention toute simple.

A l'occasion du Salon de l'auto, la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur collabore à cet effet avec la Police fédérale pour sensibiliser les conducteurs à emporter systématiquement leurs documents de bord lorsqu'ils quittent leur véhicule.

Bien que le nombre de voitures volées ait diminué de façon constante ces dernières années, le nombre de vols de certificats d'immatriculation est resté quant à lui quasi identique, selon un communiqué de presse du SPF Intérieur diffusé le 13 janvier.



Que peuvent faire les voleurs avec un certificat d'immatriculation ?

Il ressort des chiffres qu'un certificat d'immatriculation peut encore être utile aux criminels. Ils peuvent l'utiliser de différentes manières pour commettre une fraude.

Une première possibilité de fraude est de voler un certificat d'immatriculation d'un véhicule et de voler un véhicule similaire, puis de faire immatriculer le véhicule en France

- un pays que le communiqué gouvernemental retient comme un exemple parmi d'autres - sur la base des documents volés. Les voleurs ont ainsi un véhicule dont les documents sont en ordre et qu'ils peuvent revendre. Une deuxième possibilité est la fraude à l'assurance : sur la base des documents volés, un fraudeur va immatriculer, à son nom, le véhicule belge à la préfecture française. Il assure ensuite ce véhicule fictif en France et, quelques semaines plus tard, il le signale comme volé à la police. Au bout de plusieurs mois d'attente, l'assurance paie. C'est en Belgique que le venin gît dans la queue, là où le propriétaire a uniquement perdu ses documents de bord. Entre-temps, la police française a signalé comme volé, dans toute la zone Schengen, le véhicule fictif immatriculé en France. Et à partir de ce moment-là, le Belge roule à bord d'un véhicule signalé volé dans l'espace Schengen.

Comment éviter un vol de documents de bord ?

Il suffit d'emporter systématiquement vos documents de bord quand vous quittez votre véhicule. On ne peut pas faire plus simple, mais bien entendu, lorsque vous roulez en voiture, vous devez toujours penser à avoir vos documents sur vous. C'est une bonne habitude à prendre, qui vous permettra d'éviter bien des désagréments.

Le SPF Intérieur demande toujours de procéder à une déclaration de vol de vos documents de bord. La police enregistrera le certificat d'immatriculation volé, ce qui rendra son utilisation plus difficile dans le circuit du trafic de véhicules.

Afin de faciliter la déclaration de vol et la demande de nouveaux documents, conservez des copies de ces documents à la maison.

Si vous souhaitez acheter une voiture d'occasion, vérifiez toujours sur www.checkdoc.be que le certificat d'immatriculation est bien conforme et qu'il ne correspond pas à celui d'un véhicule volé. Cette application peut être utilisée gratuitement et rapidement par tous.

Source : Assurinfo N°3, 26/01/2012